



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Après le succès du 22, retrouvons le 29 mars !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22 mars 2012, quatre organisations syndicales dans l'unité - CGT - CFDT - SUD - CFE/CGC - ont appelé nationalement à une journée d'action pour la défense et l'amélioration des conventions collectives nationales du travail de la Branche de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS).

Des milliers de salariés partout en France, dans les régions, les départements, les établissements sont allés exiger, notamment auprès de leur direction, des emplois qualifiés, des salaires répondant aux qualifications, la suppression de la précarisation, et ont vivement protesté contre la paupérisation du secteur.

A Paris, devant *La Mutualité*, plus de 3.000 salariés se sont rassemblés à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FEHAP, syndicat employeur de la CCNT du 31/10/1951.

Une délégation CGT - CFDT - SUD - CFE/CGC a été reçue. Elle a relayé le mécontentement des salariés et a demandé le retrait de la dénonciation de la CCNT 51.

Cette rencontre a également donné l'occasion d'exiger la mise en place d'une Convention Collective Unique du Travail Etendue (CCUE) de la Branche de haut niveau, avec les objectifs suivants :

- ◆ garantir des droits à tous les salariés travaillant dans le secteur de la santé et de l'action sociale privée,
- ◆ permettre la transférabilité des droits de tous,
- ◆ garantir un salaire minimum décent avec un doublement du salaire de départ sur l'ensemble de la carrière,
- ◆ reconnaître les qualifications et les formations nécessaires,
- ◆ intégrer l'ensemble des salariés précaires sur des emplois permanents permettant d'assurer les missions de service public confiées aux professionnel-les du secteur.

N° 208

Face à une fin de non-recevoir de la part des employeurs, les organisations syndicales appellent à poursuivre et à amplifier les mobilisations.

Le jeudi 29 mars 2012, du Sénat au Ministère de la Santé, les salariés de la BASS se joindront à tous les autres salariés pour exiger des financements à la hauteur des nécessités des établissements et services, pour un grand service public de santé et d'action sociale et la reconquête de notre protection sociale.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Ensemble, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et la Fédération CGT des organismes sociaux exigeront, partout en France, une Sécurité Sociale solidaire permettant aux travailleurs et à leur famille de les mettre à l'abri des incertitudes et des aléas de la vie.

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Fait à Paris, le 23 mars 2012